

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 66

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Délégation Espaces Naturels Chasse Pêche - Subventions aux associations - 2ème répartition 2017

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
0413311678**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la Délégation Espaces Naturels Chasse Pêche.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette deuxième répartition, le Conseil départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre la délégation susnommée.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Chasse :

Subvention de Fonctionnement

Pour cette deuxième répartition, il y a lieu d'examiner huit demandes de subventions déposées par huit associations implantées sur les territoires des communes d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Cuges-les-pins, les Pennes Mirabeau, Peyrolles-en-Provence et Marseille.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 32 500 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **24 700 €** dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Espaces naturels :

Subvention de Fonctionnement

Pour cette deuxième répartition, il y a lieu d'examiner trois demandes de subvention déposées par deux associations implantées sur Marseille.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 42 000 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **35 000 €** dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de **59 700 €** (soit : 24 700 € pour la Chasse et 35 000 € pour les Espaces Naturels) ;

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Madame la déléguée aux Espaces Naturels Chasse Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL